

# MAIRIE DE SAINT AULAIRE 19130 - SAINT AULAIRE



TEL 05 55 25 01 14

E-mail : [mairie.staulaire@gmail.com](mailto:mairie.staulaire@gmail.com)

COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 juillet 2021

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 13 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 7 juillet 2021 s'est réuni à 20H30 à la mairie, sous la présidence de M. SAGE Bernard.

Nombre de conseillers en exercice :

15

Nombre de présents :

14

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 15

Présents : Bernard SAGE, Julien BATY, Francis BORDAS, Sabrina CAUTY, Cyril COUMES, Vincent FLODERER, Nathalie FRAYSSE, Philippe LAIR, Guillaume MALAVAL, Dominique MEYJONADE, Christophe POUCH, Manuela SALINAS, Virginie TAVARES, Eric VIDALIE

Absents : Céline HACQUART

Pouvoirs : Céline HACQUART a donné pouvoir à Eric VIDALIE

Secrétaire de séance : Francis BORDAS

### 01 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021

Le conseil municipal adopte le compte-rendu de la séance du 27 mai 2021

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 02 - Création Centre de Loisirs sans Hébergement

Le Conseil Municipal propose la création d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) à compter de la rentrée scolaire 2021. Ce service fonctionnera pendant la période scolaire le mercredi après-midi de 12H à 19H.

Monsieur le Maire désire faire un premier point au 31 décembre 2021. En effet, il souhaite qu'un accueil minimum de 10 enfants soit effectif et se réserve le droit d'arrêter à tout moment l'activité, avec un délai de préavis de 15 jours si ce nombre n'est pas atteint.

Monsieur COUMES Cyril, conteste les quinze jours de préavis mais Monsieur le Maire lui rappelle qu'ils en ont discuté tous les deux et qu'ils avaient trouvé un accord.

Enfin, Monsieur le Maire demande à la commission école d'informer les parents lors de l'inscription, de cette éventualité.

Les documents suivants sont annexés à la délibération:

- Le projet éducatif (annexe 1)
- Le projet Pédagogique (annexe 2)
- Le Projet éducatif territorial signé par Mr le Maire, le 13 juillet 2021 (annexe 3)
- La grille tarifaire (annexe 4)
- Le Budget prévisionnel (annexe 5)
- Le règlement intérieur (annexe 6)
- Le budget Principal de Fonctionnement voté le 12 avril 2021 était le suivant :

Le montant des dépenses s'élevait à 637.090,26€, il s'élèvera au 31/12/2021 à 645.413,06€.

Le montant des recettes s'élevait à 637.090,26€, il s'élèvera au 31/12/2021 à 645.413,06€.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

## 03 -Redevance d'occupation du domaine public - ENEDIS

La redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de l'électricité s'élève à **215 €** pour l'année 2021.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 04 - Redevance occupation du domaine public - GRDF

La redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz s'élève à **209 €** pour l'année 2021.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 05 -Redevance d'occupation du domaine public - ENEDIS

La redevance d'occupation du domaine public pour ORANGE s'élève à **1281,97€ €** pour l'année 2021.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 06 - Voirie été 2021

Afin de réaliser des travaux de voirie, Monsieur le Maire a reçu trois devis avec trois sommes différentes. Ces différents devis s'élèvent à :

- SIORAT : 38.183,40€ TTC

- EUROVIA : 31.891,20€ TTC

- LAGARDE et LARONZE : 26.353,20€ TTC

Monsieur le Maire propose de se positionner en faveur de l'entreprise LAGARDE et LARONZE, pour un montant de **26.353,20€ TTC**.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 07 -Contrat de solidarité communale (CSC) 2021-2023

Depuis l'automne 2020, le département a engagé la concertation avec les élus pour préparer la nouvelle contractualisation 2021-2023. Avec le ralentissement économique lié à la crise sanitaire, cette dernière s'inscrit pleinement dans l'objectif départemental de relance et de soutien à l'investissement local.

Le Département a fait le choix de faire de son dispositif d'aides aux collectivités une de ses priorités, en le confortant financièrement via un montant d'aides de 48 millions d'euros sur 2021-2023.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Les dispositions de ce contrat sont expliquées dans le tableau du même nom que la délibération (Annexe 7).

De cette façon, Monsieur le Maire propose que la commune de Saint-Aulaire adhère au contrat de solidarité communale.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 08 -Renouvellement contrat Victoria Labarbarie

Pour affronter les différentes difficultés liées à l'arrêt de travail de Madame CRAPET Valérie, le bon fonctionnement de l'école nécessite le renouvellement du contrat de l'agent technique Victoria LABARBARIE de catégorie C et travaillant à la cantine et à la garderie. Monsieur le Maire propose donc un contrat d'un mois et demi soit jusqu'aux vacances de Toussaint.

Cependant, avec la création du centre de loisirs le mercredi après-midi, elle ne travaillera plus à la Mairie le mercredi matin.

Monsieur le Maire en tant que responsable du personnel recevra Victoria lundi 20 juillet pour le lui annoncer et signer son contrat.

Plusieurs remarques ont été faites à ce sujet : Monsieur Cyril COUMES et Madame MEYJONNADE Dominique s'interrogent sur l'avenir de Victoria LABARBARIE dans la commune. Monsieur le Maire explique donc que le contrat de travail de Victoria LABARBARIE est directement lié à l'arrêt de travail de Valérie CRAPET mais que l'incertitude quant à un possible retour de Valérie CRAPET et les conditions de ce possible retour ne permettent pas de proposer à Victoria LABARBARIE un contrat de travail plus long.

En revanche, son contrat de travail pourra être renouvelé autant de fois que nécessaire.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 09 -Participation financière pour le SDIS, la Mission Locale de Brive et le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise

La commune participe financièrement au fonctionnement de différents organismes, pour les montants suivants :

- Le Centre de Secours d'Objat pour une somme de **3 918.20 euros** ;
- La Mission Locale de Brive pour un montant de **674.05 euros** ;
- Le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise , 0.70 par habitant, sur la base de 856 habitants (source DGF-INSEE 2020) soit la somme de **599.20 euros**.

Vise à vis du Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise, une vérification a été demandée par Monsieur BORDAS Francis concernant le nombre d'habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 10 -Déplacement du Monument aux Morts

Pour des raisons de sécurité, Monsieur le Maire avait proposé de déplacer le Monument aux Morts. Cette décision en date 12 avril 2021, délibérations 2021-26.

Parmi les trois devis demandés, une seule réponse de la SARL PASCAREL pour le montant de **17.580, 00 euros TTC**.

Un nouvel emplacement a été validé sur place de la mairie près du Magnolia.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## 11 -Nouvelle dénomination pour la rue de la Coopérative en rue de la Pomme

La commission communication a proposé de renommer une partie de la rue de coopérative en rue de la Pomme (portion située entre l'avenue Robert Golfier et la rue de la Coopérative).

Il faudra numéroter les différents bâtiments se situant dans cette zone.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## QUESTIONS DIVERSES

### - Point sur Saint-Aulaire en fête :

Monsieur le Maire félicite le Comité des fêtes de Saint-Aulaire pour l'organisation de la fête votive et plus particulièrement Monsieur POUCH Christophe pour l'organisation du trail. Nathalie FRAYSSE avance que des membres d'autres associations pourraient venir en aide au Comité des fêtes de Saint-Aulaire l'année suivante. Cependant, une remarque est remontée par rapport à la règlementation des parties de pétanque, ceci sera à étudier pour la prochaine édition.

### - Famille Rurale :

Monsieur le Maire, suite à la demande de certains conseillers lors de précédentes réunions, informe l'assistance que des ateliers numériques sont organisés par Familles Rurales à Objat ainsi que des visites aux aînés par des « voisiteurs ». Il précise qu'il est tout à fait possible de faire la même chose à Saint-Aulaire avec Familles rurale.

### - Dossier Social :

Madame MEYJONNADE Dominique est intervenue pour parler d'un dossier social difficile à gérer où les différents services se renvoient la responsabilité.

Malheureusement la personne placée en EHPAD est décédée, les services de la Mairie ont été en contact avec la famille du défunt.

- **Salle Polyvalente** :

Madame CAUTY Sabrina a souhaité évoquer un accident survenu devant la salle polyvalente durant une location le week-end des 10 et 11 juillet 2021. Le service technique s'occupera de résoudre ce problème.

Monsieur FLODERER Vincent propose une zone non-fumeur ?

- **Accueils nouveaux arrivants** :

La commission association/ fête/ sport et la commission communication souhaitent organiser une journée en septembre afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants ; cette journée sera accompagnée d'un forum des associations.

Monsieur BORDAS Francis sollicite l'ensemble du conseil pour établir une liste des nouveaux arrivants depuis les élections.

- **Médecin** :

Monsieur le Maire doit rencontrer un médecin qui souhaite s'installer sur la commune.

- **Projet d'un parcours sportif** :

Madame SALINAS Manuela et Monsieur BATY Julien avancent le projet suivant :

- création d'un parcours sportif aux Quatre Chemins, entre le Stade Municipal et la nouvelle Mairie. Les démarches nécessaires pour la création du parcours seront faites avec l'aide d'autres conseillers municipaux.

- **Zone de Catastrophe naturelle** :

Monsieur le Maire informe que par arrêté du 22 juin 2021, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune de SAINT-AULAIRE.

« *Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 septembre 2020* ».

Il précise que les démarches doivent être faites auprès des assurances dans un délai de dix jours suivant la parution au Journal Officiel qui a eu lieu le 9 juillet 2021.

Monsieur le Maire lève la séance à 22H35.

Le Maire  
Bernard SAGE